Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec 

Envoi par courriel et par télécopieur : 514 933-3290

Québec, le 26 mars 2009

Monsieur Jean-Sébastien David
Vice-président
Développement durable
Corporation minière Osisko
1100, De La Gauchetière ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H3B 2S2
david@osisko.com

Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Questions d'une participante reçues par Internet (*n°s 20 à 24*)

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, les questions soumises par Internet par une participante pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 2 avril prochain compte tenu de la deuxième partie de l'audience qui se tiendra à compter du 14 avril.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

Questions d'une participante reçues par Internet

20. Plusieurs citoyens touchés directement par la relocalisation, n'ayant toujours pas réglé de gré à gré avec Osisko ou encore négocié avec la Corporation, présentent aujourd'hui, après 2 ans d'incertitude face à leur avenir, des problèmes importants de sommeil et de stress qui affectent leur santé. Comment Osisko ou la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue entend mesurer cet impact ? Par qui ? Par quel mécanisme ? Comment y répondre maintenant ?

21. Comment Osisko entend vérifier s'il y a déchirure sociale ou non au sein de la population de Malartic à la suite de son projet ? Quand et par qui ?

22. Osisko prévoit pour la réalisation de son projet démolir 5 institutions publiques situées au cœur de la ville soit près de l'église de Malartic et de la rue Royale, des immeubles qui ont en moyenne 60 ans d'histoire dans une ville qui fête ses 70 ans en 2009. Elle prévoit les remplacer par des immeubles à construire dans un secteur éloigné du centre–ville. Quel en est l'impact sur la vitalité économique et sociale du centre-ville ? Est-ce que cela affecte l'appartenance sociale des malarticois à leur ville ? Si oui comment ?

23. Relativement aux 5 institutions publiques touchées par le projet d'Osisko soit : l'école St-Martin, l'école Renaud, le H.L.M., le CPE (autrefois école protestante), la villa St-Martin (CHSLD) quant à la démolition de celles-ci et la construction d'immeubles en remplacement, qui négocie et décide avec Osisko au niveau régional ou provincial ? Depuis quand ? Les échéanciers prévus ?

24. Qui et comment a-t-on mesuré les impacts sur la population de Malartic dus au fait de laisser celle-ci en dehors du dossier de ces 5 institutions et ce en regard du deuil à faire du passé et de l'histoire face à ces institutions de leur ville et aux liens à créer avec de nouvelles institutions ?

Nicole Kirouac
